



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRE

## Procès-Verbal n°28

Réunion plénière du :	Lundi 7 mars 2022
À :	18h30
Présidence :	BOUREAU Cyril

**Présents :** Présentiel : Michel ALEXANDRE – Nabil BENAÏSSI – Yann BODENES – Bruno CHARRETTE – Bernard COTY – Christophe COURET – Tom DE NUNZIO – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Akram GHARBI TARCHOUNA – Christophe JOLY – Karim MESSISHA – Jean REDAUD (secrétaire de la CDA) – Georges PEZZOLI.

Visio conférence : José CAUDMONT – Camille DAAS – Olivier GONCALVES – Gérard IVORA (Représentant du Comité Directeur).

**Excusés :** Jean Jacques BENHAMOU – Hakim BOUAKSA – Magali BOURQUIN – Yves FRACHET (représentant du Département Technique) – Florian GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Noël LANDON – Michel MOMBOISSE – Raymond PERON – Thierry WILLIG.

**Assiste(nt) à la séance :** MM. Willy PONT, Président du District du Var – Jean Paul RUIZ, vice-président.

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



### RAPPEL AUX CLUBS :

**Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ces derniers ne présentent pas une feuille de frais règlementaire.**

### CORRESPONDANCES :

#### **Arbitres :**

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse a été apportée aux intéressés.

#### **Clubs :**

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

### INFORMATIONS :

- **La Commission informe les arbitres des dates retenues pour les stages de rentrée des arbitres pour la saison 2022/2023 :**
  - ° Tests physiques et assemblée générale de début de saison les 3 et 4 septembre 2022.
  - ° Rattrapage des tests physiques le 6 septembre 2022.

### CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations, et selon le degré d'urgence, est le 06.07.16.54.54.

Pour tous les problèmes d'ordre administratifs, **le seul numéro pour joindre le secrétaire de la Commission en dehors des heures d'ouverture du District est le 06.89.73.17.80.**



## ORDRE DU JOUR :

### 1. Ouverture de la séance par le Président :

- Après leur avoir souhaité la bienvenue, le Président de la CDA donne la parole à Monsieur le Président du District.
- **M. Willy PONT**, après avoir retracé en partie la carrière de **M. Jean REDAUD**, vice-président délégué et secrétaire de la CDA, lui remet officiellement la **Médaille d'Or de la Fédération Française de Football** en le félicitant pour cette distinction et en le remerciant pour les services rendus bénévolement à l'arbitrage Varois durant 49 années au service du District dont 24 en qualité d'arbitre officiel et 26 comme membre de la CDA et observateur des arbitres.
- Il informe la commission que **M. Patrick FAUTRAD** s'est vu remettre la **médaille de vermeil de la FFF** et le félicite pour cette distinction également méritée pour son investissement et sa longévité au sein de l'arbitrage.

### 2. Section Désignations :

- La commission fait le bilan des indisponibilités prévisionnelles pour le mois de mars et constate que 34 % des arbitres se sont déclarés indisponibles pour cette période dont :
  - ° 39 % d'arbitres centraux
  - ° 45 % d'arbitres assistants spécifiques
  - ° 18 % de jeunes arbitres.

### 3. Section Administration et Discipline :

#### A/ Point sur les renouvellements :

- \* 260 arbitres répertoriés.
- \* 238 licences enregistrées.
- \* 236 licences validées et actives.
- \* Arbitres désignables : 1 international – 8 fédéraux – 31 Ligue – 166 District
- \* Arbitres non désignables : 24 District.
- Evolution des effectifs d'arbitres au sein de la Ligue de Méditerranée :
  - ° District de Provence : saison 2020/2021 à 358 – saison 2021/2022 à 358 – soit un bilan nul de 0,00 %.
  - ° District Grand Vaucluse : saison 2020/2021 à 185 – saison 2021/2022 à 178 – soit une perte d'arbitres de 3,78 %.
  - ° District du Var : saison 2020/2021 à 258 – saison 2021/2022 à 236 soit une perte d'arbitres de 8,91 %.
  - ° District des Alpes : saison 2020/2021 à 80 – saison 2021/2022 à 75 soit une perte d'arbitres de 6,25 %.
  - ° District de Côte d'Azur : saison 2020/2021 à 288 – saison 2021/2022 à 278 soit une perte d'arbitres de 3,47 %.

#### B/ Point sur les dossiers disciplinaires :

- Commission de Discipline :
  - ° Plusieurs manquements ont été relevés et feront l'objet de demandes d'explications auprès des intéressés (absence non excusée en commission – manque de rapport, etc...).
- Commission d'appel disciplinaire :
  - ° Une réunion s'est déroulée durant le mois écoulé. La sanction prononcée en 1<sup>ère</sup> instance a été alourdie pour un joueur coupable d'un coup de pied sur joueur à terre.

#### C/ Bilan des Frais de Dossiers :

- A ce jour, 2 arbitres ne se sont pas conformés à l'obligation du règlement des frais de dossiers pour la saison en cours.



- Conformément à l'article 38 du règlement intérieur de la CDA pour la saison 2021/2022, ces arbitres se sont vus retirer leur droit à désignation jusqu'à régularisation de leur situation.

D/ Point sur les sanctions :

- Le bilan des sanctions infligées aux arbitres sera mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance plénière de la CDA le lundi 4 avril 2022.

 **4. Section Suivi et Préparation Physique :**

- Les 26 et 27/02/2022 la commission a effectué 25 accompagnements dont 5 ont été transformés en examens compte tenu du rapport des observateurs et des résultats acquis sur le terrain par les stagiaires.
- Les 12 et 13 mars 2022, 9 accompagnements sont programmés et susceptibles d'aboutir à l'examen pratique pour certains stagiaires, selon les résultats.

 **5. Section Lois du Jeu et Formation :**

- Compte tenu du très petit nombre de stagiaires participants à la formation obligatoire dans le secteur d'OLLIOULES (2 à 3 et parfois un seul), la commission décide ce jour d'abandonner ce site de perfectionnement.
- A cet égard, tous les stagiaires ainsi que les parents des jeunes mineurs seront convoqués au District pour une mise au point stricte de leurs devoirs et obligations liées à leur fonction arbitrale.
- Le Président rappelle les obligations d'assiduité aux cours de formation pour prétendre à la nomination d'arbitre officiel en fin de saison.

 **6. Comité Directeur :**

- Néant

 **7. U.N.A.F. :**

- Pas d'activité actuellement programmée par la section varoise compte tenu des difficultés engendrées par la crise sanitaire

 **8. Questions Diverses :**

- Néant.

A 22h10, l'ordre du jour de la réunion plénière étant épuisé, le Président lève la séance.

***Prochaine réunion restreinte le lundi 21 mars 2022 à 18h30***

Le Président : Cyril BOUREAU  
Le Secrétaire : Jean REDAUD